

Le lundi 30 septembre 2024

Objet : Travaux scolaires

Bonjour chers parents,

Afin d'offrir un soutien aux familles des élèves qui fréquentent le service de garde et à ceux qui désirent réaliser leurs travaux scolaires après la classe, le service de garde offrira à votre enfant une période de 30 minutes qui se déroulera de 17h à 17h30 à compter du 7 octobre 2024.

(Prenez note, cette période n'est pas de l'aide aux devoirs)

De plus, cette période n'enlève pas la responsabilité des parents de s'assurer que son enfant a bien effectué ses travaux.

Votre enfant doit avoir tous ses effets scolaires pour la réalisation de ses travaux.

Matériel requis :

- ❖ Efface
- ❖ Crayon
- ❖ Feuilles

Merci de votre habituelle collaboration.

L'équipe du service de garde

NOS BESOINS

NOM DE L'ENFANT _____

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

SIGNATURE DU PARENT : _____

SIGNATURE DE L'ENFANT : _____